



## Déclaration liminaire au CHSCT27 du 4 octobre 2022

Évreux, le 4 octobre 2022

Madame la Présidente,

Inflation, hausse du prix des carburants et des énergies, guerre en Ukraine, dégel d'un point d'indice misérable sont autant de préoccupations qui touchent les agents et les agentes aujourd'hui. La fin de l'abondance et de l'insouciance, proclamée par le Président de la République, n'augure pas de jours meilleurs pour les plus modestes.

La circulaire du 25 juillet dernier demandant la sobriété énergétique et l'exemplarité des administrations de l'État en est un exemple. À ce jour, la DGFIP n'a toujours pas décliné son dispositif national spécifique de cette circulaire mais les propos du ministre GUERINI, qui compte sur un développement du télétravail pour réduire la consommation d'énergie dans les administrations sont d'une provocation extrême. Cela démontre l'absence réelle d'ambition de ce gouvernement en matière énergétique. Il préfère déporter le coût sur les télétravailleurs et les télétravailleuses dont l'indemnité journalière est limitée à 2.50€ et plafonnée à 220 €/an. Comme à chaque crise, les mesures prises par les responsables politiques relèvent plus de la communication que d'actes forts et sont pris dans l'urgence sans aucune anticipation et lisibilité. **Solidaires Finances** rappelle que le télétravail doit être choisi et non subi par les agents et les agentes.

La crise sanitaire est malheureusement toujours d'actualité. Alors que le nombre de cas repart à la hausse, l'hiver qui approche avec le risque de moins de distanciation sociale et moins d'aération ne présage rien de bon. **Solidaires Finances** demande qu'un point sur la situation sanitaire au sein de la DDFIP27 soit effectué en questions diverses.

La présentation du dispositif de suivi individuel en santé au travail, avec la délégation de certaines visites à une infirmière en santé au travail, révèle le manque crucial de médecins du travail et le manque d'attractivité au sein de notre administration. **Solidaires Finances** rappelle la nécessité de disposer d'un Médecin du Travail à plein temps pour notre Direction départementale.

**Solidaires Finances** rappelle son opposition à la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique qui instaure la mise en place du CSAL en lieu et place des CTL et CHSCT au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les contours de cette future instance sont encore flous et suscitent de nombreuses questions : devenir du budget du CHSCT ? Rôle de la secrétaire-animatrice ? Contingent de droits pour les représentants et représentantes en CSAL et en formation spécialisée ?

Autant de questions auxquelles il est urgent de répondre à quelques semaines de leur mise en place définitive.

Les représentants de **Solidaires Finances** au CHSCT de l'Eure.